

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 novembre 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de la convocation : 20/11/2018

Le vingt-sept novembre deux mil dix-huit à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BAQUE, Maire.

Présents : MM Jean-Pierre BAQUE, Maire, Nicole JOULLIE, Didier SARKISSIAN, François BUFFIN, Emerick DALLA-BARBA, Maires-Adjoints, Josiane POURQUE, Laurence TOMASELLO, Mathieu MENDOUSSE, Dimitri RANSAN, Gaston REY

Excusés : Isabelle LUSTRI, Christian BEGUE

Absents : Cécilia DEVAUX, Pascal DALLA-BARBA, Paolo DE ALMEIDA,

Secrétaire de séance : Dimitri RANSAN

Lecture faite du compte rendu de la dernière séance et approbation

Objet : Virement subvention exceptionnelle

Suite à la délibération prise lors du dernier conseil il est nécessaire de prendre une décision modificative de budget afin de pouvoir mandater à l'Association Autour de la Vie Scolaire la subvention exceptionnelle attribuée pour le spectacle de Noël de l'école :

Objets : Virement Subvention Exceptionnelle

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
61524 (011) : Bois et forêts	-80,00		
6574 (65) : Subv.fonct.aux asso.&autres pe	80,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

La décision modificative de budget est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Objet : Règlement intérieur du cimetière

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R.2223 et suivants ;

Vu le nouveau Code Pénal, notamment les articles 225.17 et suivants ;

Vu le Code Civil, notamment les articles 78 et suivants ;

Vu la loi 93-23 du 8 janvier 1993 ;

Vu le décret 95-953 du 9 mai 1995 portant règlement national des Pompes Funèbres ;

Vu la loi 2008-1350 du 19 décembre 2008

Considérant qu'il est indispensable de prescrire toutes les mesures réclamées par la sécurité, la salubrité et le maintien du bon ordre ainsi que de la décence du cimetière,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le règlement intérieur du cimetière de Barran figurant en annexe et consultable en Mairie ou à l'entrée du cimetière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents:

- D'adopter le règlement du cimetière figurant en annexe
- D'autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Objet : Convention de mise à disposition de personnel assurance statutaire CDG

Le Centre de Gestion du Gers propose d'aider les collectivités territoriales dans la gestion administrative des contrats d'assurance statutaire dans le cadre de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le Maire propose de renouveler l'adhésion à ce service auprès du Centre de Gestion du Gers pour la période 2019-2021.

Les tâches effectuées sont les suivantes :

- La gestion administrative des sinistres et des primes
- Le conseil et l'assistance relatifs à la gestion des contrats d'assurance statutaire
- La participation à la mise en œuvre des services annexés au contrat.

Le montant de la cotisation est calculé en appliquant un taux au montant de la prime annuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel pour l'aide et l'assistance des contrats d'assurance statutaire avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers.

Objet : Acquisition de matériel informatique à l'école

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande effectuée par les enseignants de l'Ecole de renouveler le matériel informatique afin d'acquérir un matériel plus récent et des ordinateurs pour enseignants avec un équipement spécifique de visualiseurs de documents afin de pouvoir répondre aux exigences des enseignements des nouveaux programmes.

Monsieur le Maire informe que des devis ont été demandés auprès 2 entreprises spécialisées en informatique comprenant :

- 2 projecteurs
- 1 visualiseur de documents
- 10 tablettes tactiles pour élèves
- 2 PC portable enseignants
- 1 Borne d'accès sans fil (pour la mise en réseau des outils informatiques)

- Auch Maintenance Informatique : 9815€ HT
- Bureau Moderne : 8755€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'acquisition de matériel informatique à l'école pour 2019
- Choisi d'effectuer l'achat de matériel auprès de l'entreprise Bureau Moderne Pour un montant de 8 755€ HT
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire au budget 2019 la dépense et à signer tout document afférent à ce dossier.

Objet : Acquisition de matériel informatique à l'école – demande de subvention DETR

Monsieur le Maire informe que l'opération votée d'acquisition de matériel informatique pour l'école pour un montant HT de 8 755€ est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – Exercice 2019 au taux de 40% maximum du montant HT.

Monsieur le Maire propose donc d'établir une demande de DETR avec un plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Acquisition de matériel informatique	8755€	DETR 40%	3502€
		AUTOFINANCEMENT 60%	5253€
TOTAL HT	8755€		8755€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Adopte le plan de financement de cette opération
- Décide de solliciter de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR exercice 2019.
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire au budget 2019 la dépense et à signer tout document afférent à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

- Bulletin municipal : des idées sont échangés pour les thèmes à aborder lors du prochain bulletin de décembre
- Il est évoqué la nécessité d'installer un récup 'verre au niveau de la salle Saint Roch.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.